DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

## Séance du 21 novembre 2024

N° 6 **Créances éteintes 2024**

*Télétransmission Préfecture*
Nomenclature : 7.10
Numéro : 094-219400686-20241121-lmc12189-DE-1-1

Date réception : 26 novembre 2024

| | | |
|---|---|---|
| Membres composant le Conseil Municipal | : | **49** |
| Membres en exercice | : | **49** |
| Membres présents | : | **39** |
| Membres excusés et représentés | : | **9** |
| Membre absent non représenté | : | **1** |
| Pour | : | **48** |
| Contre | : | **0** |
| Abstention | : | **0** |
| Ne prend pas part au vote | : | **0** |

Le 21 novembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 39, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 15 novembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Maire-Adjoints
M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Josseline VESCHAMBRE, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Sylvain BERRIOS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président .

### Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 6**
**OBJET : Créances éteintes 2024**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les états des créances éteintes présentés par Madame la comptable publique,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 13 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que les créances éteintes résultent d'une décision juridique qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action de recouvrement,

**CONSIDERANT** que cette opération concerne, au titre 2024, le budget principal,

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Admet** les créances éteintes pour un montant de **34 549,50 €.**

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 novembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 26 novembre 2024
et de la publication électronique le 28 novembre 2024

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance

Carole DRAI

LE MAIRE,

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS 94100

Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (https://citoyens.telerecours.fr),dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.